Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201859-20251126-2025_11_26_D_09-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Mercredi 26 Novembre 2025

L'An Deux Mil **Vingt Cinq**, le **mercredi 26 novembre** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 21 novembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Marie-Noelle GOINGUENET, Maire par intérim.** Monsieur Flavien TRAVERS, Conseiller, a été désigné Secrétaire de Séance.

Conseil du 26-11-2025				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2025	11	26	09	00

Délégation du Conseil au Maire (Article L.2122-22 du CGCT)
Obligation de Rapport à l'Assemblée Municipale
Historique de la Commande Publique

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	16
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	21-11-2025
RÉUNION	26-11-2025
AFFICHAGE	29-11-2025
TRANSMISSION	29-11-2025
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire	01	10	0	0	1	SAMSON Gérard
	GOINGUENET Marie-Noelle	1er Adjointe	01	10	1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint	01	10	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe	01	10	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	4è Adjoint	01	10	1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe	01	10	1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1	01	10	0	0	1	DANIEL Émilie
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1	01	10	1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2	01	10	0	0	1	PRESSE Sabrina
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3	01	10	1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3	01	10	1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4	01	10	1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4	01	10	1	0	0	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5	01	10	1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe	01	10	1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère	01	10	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	Conseillère	01	10	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	Conseiller	01	10	1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère	01	10	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				16	0	3	

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 022-212201859-20251126-2025_11_26_D_09-DE

Conseil du 26-11-2025				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2025	11	26	09	00

Délégation du Conseil au Maire (Article L.2122-22 du CGCT)
Obligation de Rapport à l'Assemblée Municipale
Historique de la Commande Publique

Rapporteur : Monsieur André GÉNIEUX, Conseiller Délégué,

Par délibération en date du 17 juin 2020 modifiée le 7 juillet 2022, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au maire en application de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriale. L'obligation de rapport au Conseil est visée par L 2122.23 dudit code.

Ce compte rendu devant être produit à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal et l'organe délibérant devant se réunir au moins une fois par trimestre (article L 2121.7), c'est donc au moins une fois par trimestre que le mandataire rend compte de ces décisions prises dans les domaines délégués. Ce compte rendu peut, soit être présenté oralement par Pour le Maire par Intérim, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux.

Il est rappelé que les ***décisions du maire relatives à la délégation de la Commande Publique sont encadrées par un maxima d'engagement fixé à 20.000 € Hors Taxes en valeur devis.***

L'annexe récapitulative jointe à la présente inclut également les décisions d'engagement validées en Conseil Municipal à l'instar des décisions attributives des marchés publics de travaux et de Maîtrise d'œuvre (Voirie Non Urbaine, Viabilisation des Lotissements...).

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'ENTÉRINER les décisions d'engagement de la Commande Publique telles qu'elles sont annexées pour un montant constaté à date, marché inclus, sans préjudice des devis complémentaires en cours d'enregistrement. Le montant global hors taxes se décline en 2 fractions :

Budget Général 2025 • Commande Publique 2025 et 2026	**2 352 312,90 € HT[3]**
Dont Complexe Sportif et Culturel T3 2025-2026	**1 120 257,70 € HT**
Dont Engagements 2025 (hors Tribunes Multiplexe)	**1 232 055,20 € HT**

DE VALIDER le compte-rendu synthétique des attributions déléguées à Madame le Maire dans le périmètre d'exercice de la Commande Publique, attendu que les devis réceptionnés en cours de traitement seront réinscrits à l'occasion de la prochaine séance.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	16	03	00	19	00	00	19	00	19	19	00

Marie-Noëlle GOINGUENET,
1ère adjointe, Maire par Intérim,
Plénée-Jugon, mercredi 26 novembre 2025

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640

[3] *Le montant total des engagements 2025 inclut l'attribution des 12 lots du marché de la Tranche n°3 (2025-2026) du Complexe Sportif et Culturel dont le commencement des travaux est prévu en janvier 2026 (Attributions en attente de validation par le Conseil Municipal pour une valeur totale de 1 120 257,70 € HT).*